



Carte de Membre

L'accès au statut de Membre est soumis aux conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans révolus.
- La demande d'adhésion doit être parrainée par deux Membres titulaires du Cercle Munster.
- Toute demande est soumise à l'approbation du comité d'admission.
- Les cotisations et droits d'entrée sont à acquitter dès réception de la carte de Membre.
- Les Membres disposent du droit de vote lors des assemblées générales.
- Chaque Membre reçoit une carte de Membre personnelle, comportant un numéro strictement individuel, et reçoit à son domicile l'ensemble des courriers du Cercle.
- L'accès aux cercles affiliés est possible uniquement sur présentation d'une lettre d'introduction.

Spécificités

Carte de Membre Junior

- Cotisation : moitié de celle du Membre résident.
- Droit d'entrée : exigible à l'occasion du 31e anniversaire.

Carte de Membre Partenaire

- Réservée au partenaire (conjoint) d'un Membre résident, pour un seul partenaire
- Sans cotisation ni droit d'entrée.
- La demande d'adhésion doit être signée par le Membre titulaire et un second Membre.
- Avis du comité d'admission requis
- En cas de changement, décès ou départ du Membre titulaire, le partenaire peut maintenir son adhésion en payant la cotisation plein tarif du Membre résident.
- Le membre partenaire conserve le même numéro que le Membre titulaire.
- Pas de droit de vote et pas de courrier séparé.
- L'accès aux cercles affiliés se fait uniquement en compagnie du Membre titulaire.

CERCLE MUNSTER

Association sans but lucratif

5-7, rue Munster L-2160 Luxembourg

tél.: (352) 47 06 431

www.munster.lu e-mail : reservation@munster.lu